

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

DÉCISION N° 2016 / 22 / TAE / 3

PROJET DE NOUVELLE LIGNE DE METRO TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1 et suivants,
- vu le courrier du 22 avril 2016 de Monsieur Jean-Michel LATTES, président du syndicat mixte des transports en commun SMTC-Tisséo relatif au projet Toulouse Aerospace Express, troisième ligne de métro de la grande agglomération toulousaine,
- vu la décision n°2016/13/TAE/1 du 4 mai 2016 décidant de l'organisation d'un débat public animé par une commission particulière,
- vu la décision n°2016/15/TAE/2 désignant le président et les membres de la commission particulière du débat public,
- Vu les propositions du président de la commission particulière concernant le calendrier et les modalités du débat

après en avoir délibéré

DÉCIDE :

Article 1 :

Le débat public aura lieu du 12 septembre au 17 décembre 2016.

Article 2 :

Les modalités d'organisation du débat public sur le projet Toulouse Aerospace Express, proposées par le président de la CPDP, sont approuvées.

Le Président



Christian LEYRIT